

31 juillet 2025, 11:00 CEST

Gand, Belgique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Déclaration de transparence

(Article 14, premier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes)



Le [16] juillet 2025, EnergyVision NV a reçu une notification de (entre autres) Straco Investments BV selon laquelle le seuil de participation de 3% a été dépassé.

La notification contient les informations suivantes :

Motif de la notification :

-Détention d'une participation au moment de l'introduction en bourse

Notification par : une société mère ou une personne détenant le contrôle

Personnes tenues de notifier :

Nom	Nom Adresse
Straco Investments BV	Fazantenlaan 20, 9250 Waasmunster, Belgique
Ann De Raedt	

Date de la transaction : 10 juillet 2025

Seuil de sous-cotation : 3

Dénominateur : 61.138.400

Détails de la notification :

(A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote	# Nombre de droits de vote	% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Détachés des titres	Liés à des titres	Sans rapport avec les titres

Ann De Raedt		0	0	0,00%	0,00%
Straco Investments BV		1.996.000	0	3,26%	0,00%
Cinqo NV		499.200	0	0,82%	0,00%
Sous-total		2.495.200		4,08%	
	TOTAL	2.495.200	0	4,08%	0,00%

B) Arguments financiers équivalents	Après la transaction					
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Période ou date d'exercice	# Nombre de droits de vote pouvant être acquis lors de l'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
				0	0,00%	

TOTAL (A & B)	# Nombre de droits de vote	% de droits de vote
	2.495.200	4,08%

Chaîne complète des sociétés contrôlées par lesquelles la participation est effectivement détenue :

Ann De Raedt contrôle Straco Investments BV et Cinqo NV.

À propos d'EnergyVision

EnergyVision est un fournisseur intégré et en forte croissance de solutions d'énergie (solaire) et de mobilité en tant que service (mobility-as-a-service), tant pour les clients professionnels (B2B) que résidentiels (B2C) en Belgique. En plus de construire, posséder et exploiter des infrastructures photovoltaïques (PV) et de recharge électrique, l'entreprise joue également un rôle clé en tant qu'entrepreneur EPC, assurant la gestion complète des projets énergétiques en Belgique, en Chine et au Maroc. EnergyVision s'engage à fournir des solutions d'électricité verte grâce à des technologies avancées en Belgique, en construisant, possédant et exploitant des installations photovoltaïques du côté de la production, et en agissant comme fournisseur d'énergie pour les habitations et les

bornes de recharge pour véhicules électriques du côté de la consommation. L'entreprise oriente ainsi la production et la consommation d'électricité vers un avenir plus durable, en fournissant de l'électricité 100 % renouvelable provenant de ses propres installations photovoltaïques et d'autres fournisseurs d'énergie renouvelable. Lorsque le Groupe achète de l'électricité sur le marché, il acquiert parallèlement, de manière proportionnelle, des garanties d'origine ou utilise celles associées à l'électricité produite par ses propres actifs. Cela signifie que l'électricité physiquement prélevée sur le réseau (et fournie aux clients) n'est pas nécessairement issue de sources d'énergie verte, mais qu'elle est compensée par une production d'électricité verte via des garanties d'origine. EnergyVision vise à réaliser cet objectif en développant un réseau énergétique intelligent, flexible et décentralisé, alimenté par l'innovation technologique et le contrôle de ses propres actifs.

Contact

Relations avec les investisseurs

Maarten Michielssens, ir@energyvision.be
